

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JUSTICE  
  
PARQUET  
DE LA REPUBLIQUE

PV n° 0033 /Dossier n°  
/CRIM/DA-KK/KGL/95  
  
Dossier n°37 /95 J.I. VANDERMEERSCH

## PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent  
nonante-cinq, le dixième jour du mois de  
mai, à 11.45 heures

Devant nous, Janvier  
RUTSINDINTWARI,  
substitut de l'auditeur général près la  
cour militaire du Rwanda, dûment mandaté  
par le Procureur de la République à  
Butare aux fins d'accomplir des devoirs  
en sa circonscription

**PREVENTION :**

Génocide  
Crime contre l'humanité  
(Décret-loi 08/75 du  
12/02/1975)

dans le cadre de la  
commission rogatoire internationale de  
Monsieur Damien VANDERMEERSCH, Juge  
d'instruction près le Tribunal de  
Première Instance de Bruxelles  
(Belgique),

**PREVENU(S) :**

BAGOSORA Théoneste  
NTUYAHAGA Bernard

en présence de :  
Monsieur Luc VER ELST-REUL, Substitut du  
Procureur du Roi à Bruxelles  
(Belgique)

se présente le nommé  
TURATSINZE Jean, né le 25 mai 1961, à  
Rwankuba-Byumba résidant au camp de  
RUBONA (RUHASYA)  
qui en qualité de témoin, nous déclare  
ce qui suit, en langue de son choix.

**Plaignant:**

Office du  
Ministère Public

**OBSERVATIONS:**

Avant d'entendre l'intéressé nous lui montrons le document daté du 4 janvier 1995 . A la date de ce jour, après en avoir pris connaissance et déclaré en être bien l'auteur, TOURATSINZE Jean signe la version dactylographiée de ce document.

Nous lui montrons également une copie du Pro Justitia établi le 3 janvier 1995 par Monsieur VER ELST-REUL, agissant à l'époque en qualité de substitut de l'auditeur militaire près le Conseil de guerre de Bruxelles.

Lecture faite, Monsieur TOURATSINZE appose au bas de chaque page de ce document son paraphe et la date de ce jour. Il y apporte les modifications qui suivent.

Page 2, 2ème paragraphe, la moitié de la première ligne est remplacée par le texte qui suit :

"Au moment où l'avion du président est tombé, je rentrais du service vers ma maison, située tout près de l'aérogare de Kigali.

J'ai entendu les deux explosions qui ont entraîné la chute de l'avion. Au moment-même, j'ai cru qu'il s'agissait de grenades. J'ai été à la maison.

Vers minuit, j'ai entendu sur France-Inter que l'avion présidentiel était tombé à l'aéroport-même.

Je n'y ai pas cru parce que j'étais tout près et que je n'avais rien entendu, ni pompiers, ni secours ni activité exceptionnelle.

J'ai contacté, avec ma radio de service, la garde de gendarmerie qui était chez Agathe UWILINGYIMANA et j'ai parlé avec GASAMASA Germain. C'est lui qui m'a confirmé les faits.

Il me dit que RTLM l'avait annoncé vers 20h30. GASAMASA, le lieutenant colonel BAVUGAMENSHI et mon subordonné, le sergent HITAYEZU, qui était de garde chez Faustin (TWAGIRAMUNGU) m'ont prié, au nom de leur chef, de me rendre sur les lieux et de leur faire rapport.

Je me suis rendu devant l'aéroport dont les accès étaient bloqués par les G.P.

Un militaire de la GP, après que je lui ai décliné mon identité, m'a dit qu'on avait tiré sur l'avion présidentiel à MASSAKA.

Il a ajouté que ceux qui avaient tiré sur l'avion seraient tués.

Je suis alors retourné chez moi.

Des interhahamwe qui étaient mes voisins, déambulaient dans le quartier, armés de machettes et de grenades.  
A ce moment, ils attendaient.

J'ai fait rapport à GASAMANA Germain, qui a retransmis mes informations à Agathe, Faustin et BAVUGAMENSHI.

J'ai suivi les communications radio échangées entre le colonel et les postes de gendarmerie d'Agathe et de Faustin.

J'ai attendu jusqu'au matin.

Vers 6h30, je me suis rendu à KACIRU (camp de gendarmerie) mais, en passant dans l'aérogare, j'ai vu l'incident entre les casques bleus belges qui se trouvaient sur la terrasse de l'aérogare et les GP.

J'ai parlé avec le sergent major SEMAKUBA, officier de permanence de l'aéroport, qui venait d'avoir une conversation téléphonique avec son colonel.

Le colonel lui avait demandé si les Belges avaient effectivement tiré sur l'avion présidentiel.

Il avait répondu que personne n'avait tiré à l'aérogare, à part un GP qui avait tiré un coup en l'air.

J'ai contacté le lieutenant colonel BAVUGAMENSHI qui m'a dit que je devais me débrouiller pour rejoindre mon camp.

A ce moment j'ai vu que les casques bleus belges étaient refoulés de la terrasse de l'aérogare par les GP.

Je me suis alors rendu à mon camp KASHERU où..."

A la page 2, à la fin du paragraphe 6 :

"...d'origine <sup>é</sup>sénégalaise"

A la page 2, le neuvième paragraphe devient:

"la deuxième fois, ils ne l'ont pas trouvée non plus. Ils ont discuté <sup>coûte</sup>viatement avec les gendarmes qui ont dit qu'Agathe était partie et qu'ils ne savaient pas où elle était".

Page 3, paragraphe 3,, la fin de la première ligne devient:

"et dès le 7 avril 1994, dans l'avant-midi, la gendarmerie rwandaise..."

Page 4, le dernier paragraphe devient :

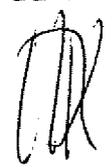
"la garde présidentielle, les para-commandos stationnés au camp de KANOMBE, le bataillon RECCE (composé d'homme originaires de la région du président), et le bataillon FAR "HUYE" stationné sur le mont Kigali, ont participé aux massacres. Le bataillon FAR, dernier nommé, a effectué les premiers massacres dans le centre-ville."

Nous joignons en annexe les deux documents dont question dans le présent

Lecture faite, persiste et signe en minute.

Je jure que le présent PV est sincère.

Le Substitut du Procureur Général,



Auditorat militaire  
près le Conseil de guerre  
de et à

1000 Bruxelles.

---

Pro Justitia.

Nous, Luc Ver Elst-Reul, Substitut de l'Auditeur militaire près le Conseil de guerre de Bruxelles, en mission d'enquête judiciaire au Rwanda, accompagnés de l'ADC Deprez Patrick et de Mr Janvier Rutsindintwari, délégué de l'Auditorat général rwandais, rapportons avoir rencontré ce 3 janvier 1995 à 14.00 hrs, à Butare, commune de Ruhashya, à la "Reorganisation School" de l'Armée Patriotique Rwandaise, les lieutenants de l'APR Michel Mporabukeye et Bosco Nyarwaya qui nous mettent en présence de :

TURATSINRE Jean, né le 25 mai 1961, marié, adjudant de gendarmerie, chef d'escorte de la sécurité de Faustin Twagiramungu, actuellement affecté à la "Reorganisation School" de l'APR à Rubona qui nous déclare en langue française

"Il est exact que les gendarmes rwandais qui étaient affectés à la garde des VIP se sont vus retirer une partie de leur armement lourd quelques jours avant l'attentat contre l'avion présidentiel.

Il s'agissait d'une mesure qui découlait des accords d'Arusha. Le nombre des armes utilisées pour protéger les VIP avait été limité tandis que des militaires de la MINUAR devaient participer à cette protection, et notamment les Belges.

Le nombre de gardes affectés à la protection de chaque VIP a été limité à dix et le "R4" a été retiré de leur armement.

Ces réductions sont intervenues vers la mi-mars 1994 dans le cadre des mesures générales de désarmement dans la ville de Kigali.

Cependant, je veux préciser que si la gendarmerie a joué le jeu et effectivement diminué l'armement et le nombre de ses hommes en armes, la garde présidentielle de son côté n'avait appliqué aucune de ces mesures de réduction. La garde présidentielle était toujours équipée de ses mitraillettes, fusils automatiques et pistolets individuels mais eux n'étaient pas accompagnés par la MINUAR et ne collaboraient pas avec eux.

Chaque matin la MINUAR arrivait à la caserne de la gendarmerie (camp KACIRU) où elle ouvrait les magasins d'armes qui étaient distribuées aux gendarmes rwandais qui devaient monter la garde chez les VIP (max. 10 par VIP).

Arrivés à la résidence des VIP, les armes étaient déposées dans le corps de garde et seules les mitraillettes (UZI) étaient emportées pendant les escortes. A la fin de la garde, les armes étaient redéposées dans les magasins d'armes sous contrôle de la MINUAR.

10.05.95  
JF

Il n'y a pas eu d'accrochage entre les GP et les gendarmes rwandais qui gardaient la maison d'Agathe.

Les 10 gendarmes se trouvaient face à un peloton de GP.

Les GP leur ont dit :

"Vous, vous êtes militaires et nous avons affaire avec cette dame".

*l'ami miki*

La 1er Ministre Agathe faisait partie des ministres menacés et dès le 7 avril 1994 ~~à~~ <sup>cl...</sup> ~~avait~~ la gendarmerie rwandaise et donc moi-même aussi savions que trois ministres avaient été assassinés (le ministre de l'information, le ministre de l'agriculture et Landuaid, président du parti libéral). Le Commandant de la GP, affecté autrefois à la gendarmerie, a été témoin de ces trois assassinats.

Les gendarmes rwandais qui les gardaient ont été fait prisonniers par les GP.

Avant de mourir, Agathe a essayé de joindre le général Dallaire pour obtenir du secours.

Concernant le massacre des 10 paras commandos j'ai entendu dire qu'ils ont été séquestrés par l'armée rwandaise.

Il y a eu un soulèvement généralisé pour leur lynchage. On a dit que le commandant du camp a essayé de défendre les belges.

Les subordonnés du lieutenant belge furent tués par des objets pointus sans contre-ordre. Ensuite le lieutenant et ses collègues se sont défendus dans un magasin d'armement et il a été tué par après.

Les belges avaient été désarmés mais l'un d'entre eux (le lieutenant ) avait un pistolet. Je connaissais le lieutenant qui a été tué . Je le connaissais de vue.

Au début (du temps du 1er para), les mortiers montaient eux-mêmes la garde chez Agathe . Après ce sont des ghanéens qui ont fait ce boulot ; je n'ai pas su pourquoi.

On n'a jamais eu de problèmes avec les gardes belges d'Agathe. Certains casques bleus belges francophones m'avaient demandé pourquoi ils étaient traités de "INKOTANYI".

Je leur ai expliqué alors que RTLM et d'autres journaux avaient lancé une campagne contre les belges.

C'est le parti MRND qui était derrière cette campagne. Il a essayé de montrer que les belges avaient trahi le gouvernement rwandais en 1990.

Lorsque les belges sont revenus en 1993, le moment était venu de les critiquer. Les GP avaient subi un lavage de cerveau et une idéologie.

Les militaires belges furent tués par des militaires du camp militaire de Kigali mais mais originaires de la région du président.

10... 05. 95  
JK

J'ignore comment les choses se passaient au camp militaire de Kigali.  
Le sergent-major de gendarmerie, Gasamasa Germain était chef de poste de la garde de gendarmerie du Ministre Agathe UWILINGIYIMANA dans la nuit du 6 au 7 avril 1994.

~~Mei-même, le 6 avril 1994 vers 21.00 hrs, j'ai reçu l'ordre du LtCol Bavugamenschi de renforcer la sécurité d'Agathe Uwilingiyimana et de Faustin Twagiramungu.~~

Arrivés à hauteur de la présidence nous avons été arrêtés par les GP (gardes présidentielles) qui se trouvaient dans un véhicule blindé et qui nous ont interdit de continuer et de passer pour nous rendre chez Agathe Uwilingiyimana.

Le barrage se trouvait à la bifurcation ESM-Avenue Paul VI.  
Il y avait deux sections de la GP. J'ai personnellement reconnu le Cpl MUYAMBERE et un autre caporal prénommé Edison mais dont j'ai oublié le nom.  
Ils sont tous deux originaires de Gisenyi. Ils nous ont dit de faire demi-tour après nous avoir demandé où nous allions, ou bien ils nous tueraient parce que nous savions bien ce qu'ils devaient faire.

Nous ne pouvions pas passer ces barrages et j'ai reçu ordre, vers 21.30 hrs, de faire demi-tour.  
J'ai essayé de rejoindre la résidence d'Agathe Uwilingiyimana du côté de KIYOVU mais ce ne fut pas non plus possible.  
Il était 22.00 hrs.

Gasamasa m'a raconté qu'ils (les gendarmes rwandais) avaient essayé de cacher Agathe chez les volontaires du PNUD. ~~à certains sénégalais~~

Les GP sont venus deux ou trois fois dans la propriété d'Agathe sans la trouver jusqu'au moment où ils ont découvert la brèche dans la clôture.  
Les GP ont d'abord fouillé la maison d'Agathe mais sans la trouver.

Les gendarmes l'avaient cachée chez les sénégalais (PNUD)

La deuxième fois, ils ne l'ont pas trouvée non plus et ils ont discuté cordialement avec les gendarmes qui ont dit qu'Agathe était partie ~~soit chez les sénégalais soit chez les américains d'à côté.~~ *et qu'elle ne venait pas ni elle était*

Les GP n'ont pas voulu les croire parce que toutes les issues étaient gardées notamment sur l'Avenue Paul VI.

A la troisième fois, les GP ont encore insisté et ils ont dit aux gendarmes de ne pas mentir et d'être francs sinon cela pourrait mal finir pour eux.

Sans trahir leur devoir, les gendarmes n'ont rien dit mais les GP ont fini par découvrir la brèche ouverte dans la clôture de la parcelle du PNUD.

On m'a dit qu'Agathe s'est avancée elle-même au devant des GP.  
Ils n'ont pas dû la forcer pour les accompagner.

Je pense qu'en agissant ainsi Agathe voulait protéger ses enfants, réfugiés, eux aussi chez les volontaires des Nations Unies (PNUD).

Agathe et son mari ont été tués sur place.

10-05-95  
20

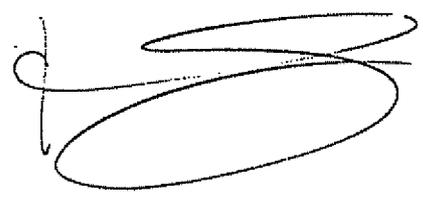
A la question de savoir s'il peut préciser les noms des unités qui ont participé aux massacres les 6 et 7 avril 1994, l'adjudant Turatsinre répond :

" La garde présidentielle, les paras-commandos stationnés au camp de Kanombé, le Bataillon Recce (composé d'hommes originaires de la région du Président), et le le Bn FAR stationné sur le Mont Kigali à HUYE ont participé aux massacres. Le Bn, FAR, dernier, nommé, a effectué les massacres dans le centre-ville. "

HUYE -

*premier.*

Dont acte,



*lecture faite, approuvé et signé.*

*le 05-95  
G. Maniffurabinye*

A MONSIEUR LE MAGISTRAT, chargé d'enqueter sur la mort des militaires Belges à Kigali

S/C: Commandant REORG -SCHOOL RUBONA

OBJET: RAPPORT DE RENSEIGNEMENT  
SUPPLEMENT A MA DEPOSITION  
ENREGISTREE DU 03.01.1995.

L' an mille neuf cent quatre vingt quinze, le quatrième jour du mois de Janvier, moi Adjudant Gendarme TURATSINZE JEAN, né le 25 Mai 1961, Originaire de Rwankuba - Byumba, domicilié à NONKO-KANOMBE-KIGALI, marié à Consolée KAYITESI, père de 3 enfants, sans biens ni antécédents judiciaires connus, de nationalité Rwandaise, ayant exercé successivement la fonction: Protection Rapprochée de feu Agatha ULINGIYIMANA alors Premier Ministre assassinée et celle de Mr Faustin TWAGIRAMUNGU, actuel Premier Ministre, au sein d'une unité de le Gendarmerie Nationale (Compagnie, SECURITE VIP) jusqu'au 07.04.1994, A L' honneur de vous transmettre les precisions suivantes, supplémentaires à mes declarations enregistrées le 03.01.95:

A. DEROULEMENT DES FAITS ( SELON LES INFORMATIONS RECEUILLIES AUPRES DES TÈMOINS OCCULAIRES-ICI AU REORG-SCHOOL RUBONA) CONCORDANTS SUR L'ASSASSINAT D'AGATHE UWILINGIMANA A SA RESIDENCE ET DES MILITAIRES BELGES EN MISSION MINUAR II.

1. Le 07.04.1994 vers dix heures 30 minutes, la situation est tendu; la mort du president Habyarimana a semé une grande inquietude dans la capitale ou les assassinats ont déjà commencé, c'est la chasse à l'homme politique d'opposition ou d'ethnie TUTSI. La ville sur des points strategiques est quadrillée par les blindés et les militaires de l'armée Rwandaise, et plus particulièrement les avenues Paul VI , avenue de l'armée ,ou se trouvent les residences officielles du President dela Republique ,du Premier Ministre gardés par les GP, et les Gendarmes, les batiments Publics tels que Radio-Rwanda , Télécom, BNR, Ministère de la defense National, Hotel des milles collines , Presidence de la republique et les autres ont eu des renforts, et l'Ecole Superieur est gardée par les Elèves Officiers, et leurs Cadres instructeurs ayant une liaison ou contact à vu avec les Militaires gardants l'autre bout des avenues Paul VI et de l'armée. C'est là que se trouvent mes informations.

-Il est 10h30, le 07.04.1994, le Capitaine Hategekimana du Bataillon Garde Presidentielle, a donné l'ordre ou consigne d'empêcher avec tout moyen possible, toute tentative d'evacuation ou d'evasion d'Agathe Uwilingiyimana encore en vie.

-Six à huit jeeps avec des militaires Belges à Bord, débouchent d'un autre avenue, venant de RUGUNGA (en contre bas des batiments de l'ESM) et forcent la barrière y installée pour se diriger vers la residence du Premier Ministre, des reactions inattendues de la part des

10.05.95 JS

fanatiques du défunt président, dégénérent en hystérie, un véhicule Blindé bloque l'entrée de la résidence du Premier Ministre (En provenance de la résidence du défunt Président), ces militaires accourent de partout, pour encercler les militaires Belges dans l'avenue Paul VI, ou une de leur Jeep pour éviter une collision avec le Blindé qui s'est renversé à droite de la route, devant la résidence du Premier Ministre.

-C'est à ce moment qu'un Minibus, convoyé par le G3 (Bureau Etat Major) de l'armée arrive sur les lieux où le sort des militaires Belges était entrain d'être réglé, entre le désarmement et le transfert au camp Kigali où le Capitaine Hategekimana pouvait les trouver plus tard, c'est sur cette option que les militaires Belges, qui s'étaient laissés désarmer furent embarqués dans le minibus convoyé par l'officier de l'Etat Major, et transportés au camp Kigali à quelques 300 mètres de la résidence du Premier Ministre, entre temps, les militaires Belges auraient eu le temps de transmettre un message Radio à leurs chefs hiérarchiques.

Arrivés au camp Kigali vers 11 heures, le calvaire des militaires Belges débute par l'assassinat direct de deux Belges, juste après le débarquement devant le corps de garde ou le poste de police, par des handicapés de Guerre. Les autres furent pris en partie par les militaires accourus de tout part. Après les coups de poings de crosse, ils furent séparés des militaires Ghaéens qui je crois avaient assuré la garde de nuit à la résidence du Premier Ministre, tandis que les militaires du Bangladesh venaient d'être libérés en premier lieu.

Était présent le Lt.Col NUBAHA Commandant du camp de Kigali, et un Officier du Bureau qui avait ordonné à l'officier Adjudant Chef Sebutiyongera de garder des militaires Belges, ils ne purent pas prendre la situation en main, devant plusieurs militaires sous leurs ordres (voire même dès l'arrivée du Lt.Col NDAHIMANA alors Commandant la compagnie quartier Général de Garde à l'entrée du camp qui voulaient à tout pris tuer les militaires Belges, sous prétexte qu'ils collaboraient avec le FPR, ce fut un casouillage et l'événement, créés par les Supérieurs Militaires qui voulaient mettre au cachot les militaires Belges et le refus de leurs subordonnés qui en menaçant de mort leurs supérieurs, voulaient en finir une fois pour toute avec les complices du FPR.

Les militaires du camp Kigali sont le Lt UZABAKIRIHO J. CHRISO, du Bataillon Reconnaissance ; eurent le dessus et qui par crosse, par herces (pointues) tuèrent les militaires Belges sans défense. C'est par instinct de survie qu'un d'eux avec son pistolet arriva dans un abri près du corps de Garde, muni d'un fusil Kalachnikov qu'il avait arraché à un militaire Rwandais après l'avoir tué avec son pistolet qu'ils n'avaient pas pris.

Les informations recueillies citent le cas d'un lieutenant ou de son collègue, ce qui est sûr ; c'est qu'aucun militaire ne pouvait passer dans son champ de tir sans qu'il tire sur lui.

Après l'assassinat de ses collègues, une mitrailleuse 7,62 MM de fabrication Sud-Africaine, les grenades à fusils 40mm (MGR) et à mains furent dirigés à volonté, avec un feu nourri, sur l'abri de la victime, qui trouva qu'un matelas comme moyen de protection contre les éclats des grenades lancées sur lui. Comme les militaires avaient trop crié sur le garde du colonel ; le courageux militaire belge avait longtemps sollicité de l'aide à ce colonel, il rendit son âme vers 12h00, après avoir reçu des grenades à chaque fois qu'il implorait de l'aide au colonel. Ce fut l'exploit du capitaine Hategekimana épaulé par le Lt UZABAKIRIHO, du Bataillon Reconnaissance et chef de véhicule du fameux Blindé affecté à la présidence.

Quelques instants après, le Général Romeo Dallaire se trouvait sur les lieux du drame, et les dépouilles mortelles (ou plutôt celles qui en restait) furent évacuées tandis que leurs boureaux étaient à l'aise d'avoir tué les complices du FPR. L'exploit sera un modèle d'exemple par la suite de sorte que le fait d'avoir tué un Belge supposait vaincre le FPR. Ce sera le cas d'un prix d'un million de francs Rwandais accordé à toute personne ayant tué un blanc au cours des combats, par le gouvernement Kambanda, ce fut le mot (L'appui Belge au FPR) qui caractérisa les

ordres et les discours, des autorités aux subordonnés tant politique que militaire, jusqu' à la défaite finale.

2. CAS ASSASSINATS DU REGRETEE AGATHIE UWILINGIYIMANA

Après avoir évacué les militaires Belges au camp Kigali ,les militaires Rwandais envahirent la residence du Premier Ministre et fouillèrent toute la maison,toutes categories et unités confondues de l'armée Rwandaise(Camp kigali et Bn GP) s'adonnèrent à la recherche de Mme 1er Ministre accusée d'etre complice du FPR.

C'est vers 11 heures qu'elle fut découverte est amenée dans sa residence ;les cris de joie éclatèrent et plusieurs militaires acoururent ,les Gendarmes qui gardaient sa residence n'ayant pas pu s'opposer à cette attaque se tirent à l'ecart (je vous rappelle qu'ayant été désigné avec le SLt BIZUMUREMYI d'essayer de renforcer nos collegues,il nous fut totalement impossible d'accéder à la residence du Premier Ministre ,face au nombre et aux menaces des militaires qui avaient encerclés les lieux à cause de ce qu'il voyait, et de ce qu'ils 'avaient pu constater sur les militaires Belges.

Le célèbre Capitaine Hategekimana, arriva juste à ce moment critique ,et ne fut pas d'avis et d'accord avec ceux qui voulaient évacuer feu Mme Premier Ministre au camp Kigali (Etat Major)pour interrogatoire, elle aussi était d'accord sur cette option car elle déclare" Je connais tant de secret du pays,il faut m'amener à L'Etat Major" ce furent ses dernières paroles ,car un S/Lt élève officier cours OPJ S/Lt GD Ntawilingira la tua avec 3 cartouches ayant eu impacts sur la cage thoracique ,la rulé sue ses membres de famille dont son epoux,fut couronnée par le traitement inhumain envers son corps .Ce que j'ose dire ici, c'est qu'un caporal Gendarme present en spectateur(nommé Ndamage Louis) eut le courage de couvrir son corps; après le carnage dans la famille de Mme Premier Ministre ( à part ses enfants ce fut la fete pour ses boureaux et ses ennemis.C'était vers midi.(12h00).

Concordance des faits et du timing

- 1 - Les militaires Belges avaient une mission chez Mme Premier Ministre, vu que la notre s'était avérée impossible, ils furent victimes des motifs sans fondement, et juste au moment ou le dernier des leurs venait de rendre le sien. C'est dans cette après midi que les dépouilles mortelles des victimes de la famille furent évacuées, pour laisser l'occasion aux pillards de la residence.
- 2. Ce fut l'occasion des organisateurs du genocide d'étendre leurs tentacules jusqu'au sein des autres unités qui, jusque là s'étaient gardé à participer aux tueries ,les deux Etat Major , et les commandants d'unité furent incapable d'arreter leurs subordonnés qui se transmettaient chaque assassinat comme un trophée.
- 3. S'il y avait lieu de degager les responsabilités dand l'assassinat des militaires Belges je citerais:
  - 1. La direction du cabinet au Ministère de la Defense en la personne du Col BAGOSORA qui, en l'absence du Ministre, laissa volontairement s'exécuter les plans diaboliques dont il était l'un des organisateurs, il ne laissa pas l'occasion au Général Major Ndindiliyimana, plus ancien et plus gradé, les soins de commander les opérations.
  - 2. Les commandants de certaines Unités notamment le commandant du Bn GP, qui laissa ses militaires exercer de leurs influences physiques et Morales sur les autres militaires ,en les amenant à participer à l'extermination systematique des innocents, ceci parce-que certains militaires y participèrent de peur d'etre considéré comme les ennemis(Complices du FPR) ici, je cite Le Major MHIRANA Protais, Le Capitaine HATEGEKIMANA du Bataillon GP, les Lt Col NUBAHA- NDAHIMANA et l'ADJ-CHEF SEBUTIYONGERA le cmd-Bn-Reeee, ils

*Sc. 05. 45 Jp*

auraient usé de leurs origines ,de leurs fonctions ,de leurs grades pour empecher ses actes ignobles,dans l'affaire Mme Ier Ministre et des Militaires Belges.

. Mes précédents fonctions,ma conscience ,mon devoir entant que Militaire et citoyen Rwandais m'ont dicté à vous faire part de ce qu'avait vu ou su, en complement de mes déclarations qui répondaient aux questions auxquelles je n'ai pas eu le temps de ne repondre que spontanément,sans reflexions et dissertations sur les informations que ma mémoire gardait,et que mes notes personnelles n'avaient pas été consultées d'avance pour etre précis dans mes déclarations enregistrées.

Il est de mon devoir aussi de rendre "Honneur" à ces victimes avec qui j'ai vécu des bons et durs moments,afin qu' à travers la justice Militaire Belge ou Internationale et Rwandaise une lumière soit faite, et que justement ,justice soit faite.

NB: Mes informations ayant voulu garder l'anonymat,m'ont fait leurs déclarations ne sachant pas que j'avais eu des contacts avec vous,mais repondraient à une convocation.

Je jure que le présent rapport est sincère  
ADJ.GD.TURATSINZE Jean

(Sé)  
do. 05. 95  
Jean Turatsinze